



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Niort, le 01/02/2021

Lancement de l'appel à projets pour soutenir les projets de jardins partagés

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique.

17 Millions € du volet « agriculture » du Plan de relance sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés et collectifs au niveau national. Accessibles par des appels à projets départementaux, ces aides financières sont mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

L'appel à projets *Jardins partagés et collectifs* est lancé ce 1^{er} février 2021 dans les Deux-Sèvres. Les dossiers peuvent être déposés par des associations, des collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par des bailleurs sociaux.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections, etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités, ...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et **immatériels** (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

Les demandes de subvention peuvent être déposées **dès ce 1^{er} février et jusqu'au 31 octobre 2021** par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres
Service Agriculture et Territoires
B.P. 526 - 39, avenue de Paris
79022 NIORT CEDEX

L'instruction des demandes sera réalisée au fil de l'eau, dans la limite des enveloppes financières mises à disposition dans le cadre de France Relance.

Le cahier des charges de l'appel à projet est consultable sur le site Internet des services de l'Etat des Deux-Sèvres - rubrique dédiée au volet transition agricole, alimentation et forêt de France Relance (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/FranceRelance-le-volet-Transition-agricole-alimentation-et-foret>).

Pour toute question, possibilité de contacter la DDT :

- par téléphone au 05 49 06 89 96

- ou par courriel : ddt-sat@deux-sevres.gouv.fr

**Direction
départementale
des territoires**

Tél : 05.49.06.88.88

Courriel : ddt@deux-sevres.gouv.fr

39 avenue de Paris
79000 Niort